

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET (arrivée à 21h50), Sébastien GUILLAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET, Sylvie SABATIER

EXCUSES : Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD

POUVOIRS : Bruno BESANÇON

Pascale CHOTEL a été élue secrétaire de séance.

1. Délibération rectificative pour les délégués au SEDI

Lors de la désignation des délégués au Syndicat Energie de l'Isère 2 titulaires et 2 suppléants avaient été désignés, or un seul titulaire et 1 suppléant suffisent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

DESIGNE :

- **Délégué Titulaire** : Jean-Michel DREVET
- **Délégué Suppléant** : Jean-Michel PIDOLOT

2. Délégués au gymnase de Châtonnay

Suite à une mauvaise information il y avait des doutes sur les délégués du syndicat du gymnase de Châtonnay. M. le maire confirme que les délégués au Gymnase de Châtonnay sont :

Délégués Titulaires : Sébastien GUILLAUD et Jean-Michel DREVET

Délégués Suppléants : Benoist CHAMARAUD et Fabien ORCEL

3. Délibération pour le SIVU du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

Il rappelle qu'un premier versement de 22 000 €, identique à celui effectué par la commune de CULIN, a été réalisé en février 2014, puis il présente au Conseil Municipal le calcul prévisionnel 2014 des participations respectives des communes de TRAMOLE et CULIN donnant l'équilibre des comptes. La participation de la commune de TRAMOLE s'élève pour l'année 2014 à 84 943.98 €.

4. Désignation des représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges « CLECT »

M. le Maire explique au conseil municipal que la communauté de communes va créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges « CLECT ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DESIGNE :

- **Délégué Titulaire** : Jean-Michel DREVET
- **Délégué Suppléant** : Michel PERRET

5. Désignation d'un référent « Ambroisie » :

M. le Maire explique que la communauté de communes engage une action de lutte contre l'ambroisie dans les terres agricoles avec le concours de la chambre d'agriculture.

Cette action va s'appuyer sur le réseau des référents « Ambroisie » dont le préfet a demandé la désignation en février 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DESIGNE, Florence MANDON comme référent « Ambroisie » pour la commune de Tramolé.

6. Questions diverses

- a) – **Rénovation du bloc mairie/école** : La consultation des artisans sera lancée dès que les plans seront finalisés ; ajout d'un « vestiaire/local technique » pour l'employé communal dans l'annexe prévue pour la bibliothèque.
– **Création d'un groupe de travail** pour monter le dossier de subvention : S. GUILLAUD, A. DUCELIER FAUVY et F. MANDON.
Une réunion est prévue le 16/6 à 19h30 suivie de la commission bâtiment à 20h30
- b) – **Urbanisme** : Le plateau sportif a une bonne fréquentation. Afin de le rendre plus attractif et mieux sécurisé M. le maire a un rendez-vous le 11/6 à 17h30 avec une société spécialisée dans ce domaine. A ce sujet, il sera traité :
- Remplacement des cages de foot avec mise en place de structures démontables avec filets.
 - Mise en place d'une palissade derrière les 2 cages de foot ainsi que derrière le panneau de basket côté salle des fêtes afin de contenir le ballon.
 - Mise en place de poteaux et filet pour la pratique du volley en loisir sur la pelouse attenante au terrain de foot.
 - Remplacement des panneaux de basket.
 - Installation d'un coin détente avec table et banc à proximité du terrain de foot et du futur terrain de volley.
 - Des agrès ludiques pour les petits enfants seront prévus dans la cour de la mairie lors de la rénovation du bloc mairie bibliothèque.
- c) – **Les journées du patrimoine** se tiendront cette année les 20 et 21 septembre. En prévision, un concert classique le samedi soir suivi d'un apéritif sera offert par la municipalité.